

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS

### PRÉAMBULE

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION régissent l'utilisation DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS, hébergé sur le site Web [www.decathlon.be](http://www.decathlon.be) (ci-après la "PLATEFORME"), édité et exploité par la société **DECATHLON BELGIUM SA**, au capital social de 12.000.000 €, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.296.278, dont le siège est situé Avenue Jules Bordet 1 à 1140 Evere, Belgium.

Le GROUPE DECATHLON créé en 1976, est spécialisé dans la conception et la distribution d'articles de sports et de loisirs. Dans le cadre de son activité, le GROUPE DECATHLON commercialise une gamme de produits couvrant un large éventail de pratiques sportives. Le GROUPE DECATHLON s'est ainsi affirmé depuis de nombreuses années dans de nombreux pays comme un acteur majeur dans le domaine du sport et des loisirs. La marque et le réseau de distribution du GROUPE DECATHLON inspirent une image de marque de qualité.

Afin de permettre au plus grand nombre de clients d'avoir accès à de nombreux ARTICLES de sports et de loisirs, DECATHLON SA, propose un service, accessible au travers de sa PLATEFORME, permettant la vente et/ou l'achat d'ARTICLES entre CONSOMMATEURS. La PLATEFORME correspond à l'éthique sportive et aux valeurs et intérêts du GROUPE DECATHLON par laquelle des UTILISATEURS pourront entrer en relation avec d'autres UTILISATEURS, en vue d'effectuer des ventes.

Toute utilisation du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS nécessite une lecture attentive des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION par l'UTILISATEUR et leur acceptation sans réserve. L'acceptation des présentes est requise lors de la mise en ligne d'un ARTICLE par tout UTILISATEUR et avant d'utiliser le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS. Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION sont consultables à tout moment sur la PLATEFORME. La version des CGU applicables est celle qui a été acceptée par l'UTILISATEUR sur la PLATEFORME au moment de la mise en ligne d'un ARTICLE par ce dernier ou au moment de sa dernière connexion en cas de modification de ces dernières.

Le VENDEUR vend uniquement des ARTICLES de sports et de loisirs, liés à la pratique sportive. Le fait que tant le VENDEUR que l'ACHETEUR soient des CONSOMMATEURS est un élément déterminant et impératif dans l'utilisation du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

Tous les termes commençant par une majuscule sont définis dans l'ARTICLE PRÉLIMINAIRE des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

### ARTICLE PRÉLIMINAIRE : DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans les CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS auront la signification qui leur est donnée dans le présent article.

**ACHETEUR(S)** : désigne tout UTILISATEUR qui achète ou souhaite acheter un ARTICLE sur la PLATEFORME et qui revêt impérativement la qualité de CONSOMMATEUR. L'ACHETEUR étant alors en relation contractuelle directe avec le VENDEUR (également un consommateur en l'espèce) pour la consultation et, le cas échéant, l'achat des ARTICLES de ce dernier.

**ARTICLE(S)** : désigne le ou les biens(s) du VENDEUR proposés à la vente sur la PLATEFORME, soit des articles de sport de seconde main, en ce compris le produit lui-même ainsi que ses éventuels notices, emballages ou tout élément accompagnant le produit. Les ARTICLES VOLUMINEUX peuvent également être proposés à la vente par le VENDEUR. Le(s) bien(s) proposés à la vente par le VENDEUR figurent dans son CATALOGUE.

**ARTICLE(S) VOLUMINEUX** : désigne les ARTICLES supérieurs à 30kg ; les ARTICLES supérieurs à 150 cm et les ARTICLES dont la longueur + 2x la largeur + 2x la hauteur sont supérieurs à 300 cm.

**CATALOGUE** : désigne l'ensemble des ARTICLES intégrés par le VENDEUR via son ESPACE PERSONNEL, proposés à la vente par le VENDEUR et accessibles au travers de la PLATEFORME. Cette page est accessible à tout UTILISATEUR et comprend la description des ARTICLES vendus par le VENDEUR avec le prix.

**COMMANDE** : désigne l'achat d'un ARTICLE par un ACHETEUR dans le cadre du SERVICE CTOC proposé par l'intermédiaire de la PLATEFORME.

**COMPTE** : désigne l'interface hébergée sur la PLATEFORME dans laquelle est regroupé l'ensemble des données fournies par l'UTILISATEUR. La création d'un COMPTE sur la PLATEFORME est obligatoirement requise pour tout VENDEUR qui souhaite vendre des ARTICLES sur le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS via la PLATEFORME.

**COMPTE DE PAIEMENT** : désigne un compte de paiements ouvert dans les livres du PSP (Prestataire de Services de Paiement) à l'effet d'inscrire au débit et au crédit les OPÉRATIONS DE PAIEMENT, les frais dus par le VENDEUR et toute contrepassation en lien avec ses opérations et de compenser ces montants à la date de leur inscription aux fins de faire apparaître un solde net.

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE [DECATHLON.BE](http://www.DECATHLON.BE)** : désigne les conditions contractuelles disponibles en ligne sur la PLATEFORME, régissant l'utilisation de la PLATEFORME [www.DECATHLON.BE](http://www.DECATHLON.BE) par tout UTILISATEUR.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** : désigne les présentes conditions contractuelles disponibles en ligne sur la PLATEFORME régissant l'utilisation du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS par tout UTILISATEUR. Il s'agit du contrat conclu entre DECATHLON SA et l'UTILISATEUR du site, accepté par l'UTILISATEUR, qui régit tous les rapports et les conflits qui peuvent naître du fait de l'utilisation du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

**CONSOMMATEUR** : désigne toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale au sens du Code de Droit Économique belge.

**CONTENUS** : désigne l'ensemble des informations, marques, dessins et modèles, photographies, images, données et de façon générale, tous les éléments et contenus des UTILISATEURS publiés sur la PLATEFORME selon les modalités, la forme et les conditions qui lui sont proposées dans le cadre du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

**CONTRAT DE VENTE** : désigne le contrat entre le VENDEUR et l'ACHETEUR encadrant la vente d'un ARTICLE résultant de toute TRANSACTION entre un ACHETEUR et un VENDEUR.

**COMMISSION** : désigne la rémunération du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS, notamment concernant l'hébergement du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS sur la PLATEFORME et consistant en le paiement d'un forfait de 12% réparti de façon égale et équitable entre l'ACHETEUR et le VENDEUR.

**DECATHLON SA** : désigne la société sous-en-tête, qui exploite et propose le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS au travers de la PLATEFORME.

**DECATHLON SE** : désigne la société européenne enregistrée en France, dont le siège social est situé 4 boulevard de Mons 59650 Villeneuve-d'Ascq, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 306 138 900 RCS.

**ESPACE PERSONNEL** : désigne l'interface informatique au travers de laquelle le VENDEUR , grâce à ses identifiants, pourra notamment déposer des ARTICLES afin de les vendre sur la PLATEFORME, paramétrer et gérer son CATALOGUE ainsi que le suivi des commandes.

**GROUPE DECATHLON** : désigne DECATHLON SE et les sociétés et/ou entités dans lesquelles DECATHLON SE détient, directement ou indirectement au moins 10 % du capital ou des droits de vote et dont l'activité est liée directement aux activités opérationnelles de DECATHLON (conception/production/distribution/commercialisation de biens et de services liés au sport) et, d'autre part, les Affiliés, c'est-à-dire toutes les sociétés et/ou entités dans lesquelles DECATHLON SE et/ou les filiales n'ont aucune participation, mais qui leur sont liées par un contrat d'approvisionnement ou de distribution, et utilisant ou non une enseigne du GROUPE DECATHLON, telles que notamment les franchisés, distributeurs, etc.

**PARTIE** et/ ou **PARTIES** : désigne **DECATHLON** et/ou **l'UTILISATEUR**.

**PLATEFORME** : désigne le site Web accessible à l'adresse [www.decathlon.be](http://www.decathlon.be) édité et exploité par la société **DECATHLON BELGIUM SA** à partir duquel est hébergé le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS, permettant la mise en relation des UTILISATEURS en vue de réaliser des ventes entre un VENDEUR et un ACHETEUR.

**PROFESSIONNEL** : désigne toute personne physique ou personne morale poursuivant de manière durable un but économique, y compris ses associations et qui ne répond pas à la définition du CONSOMMATEUR au sens des présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**.

**PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT** ou **PSP** : désigne la société détentrice d'un agrément bancaire fournissant par l'intermédiaire de la PLATEFORME, des services de paiement, en qualité d'établissement de paiement, aux VENDEURS afin de leur permettre d'encaisser les paiements des ACHETEURS.

**PRESTATAIRE TECHNIQUE** : désigne le prestataire informatique qui fournit à DECATHLON la SOLUTION TECHNIQUE nécessaire à l'exploitation de la PLATEFORME.

**PSEUDONYME** : désigne le nom ou le pseudonyme choisi par le VENDEUR au moment de son inscription au SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS et par lequel il devra s'identifier s'il souhaite vendre sur la PLATEFORME.

**SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** : désigne le service - proposé par DECATHLON - de mise en relation des UTILISATEURS en vue de la vente d'ARTICLES par le VENDEUR directement dans son CATALOGUE, lequel est accessible à tout ACHETEUR. Ce service se matérialise par un accès à la PLATEFORME tant pour le VENDEUR que l'ACHETEUR et de manière générale pour tout UTILISATEUR. Ce service comprend également le service client, assuré par DECATHLON, en vue de répondre aux questions des ACHETEURS et VENDEURS relatives à (i) la mise en ligne du PRODUIT, (ii) à la conformité du PRODUIT (iii) ou au transport. Ce service ne comprend toutefois pas les services de réparation des ARTICLES des VENDEURS, ni toute autre solution ou mise en œuvre de solution de remplacement des ARTICLES.

**SOLUTION TECHNIQUE** : désigne l'outil technique nécessaire à l'exploitation de la PLATEFORME comprenant notamment l'ensemble des fonctionnalités informatiques permettant à un UTILISATEUR de proposer ses ARTICLES aux autres UTILISATEURS, et en particulier via son CATALOGUE.

**TRANSACTION** : désigne toute vente réalisée par le VENDEUR auprès d'un ACHETEUR n'ayant pas fait l'objet d'un retour ou d'une annulation, quel qu'en soit le motif, avant ou après la livraison de l'ARTICLE.

**UTILISATEUR** : désigne toute personne ayant accès à la PLATEFORME c'est-à-dire tant l'ACHETEUR, le VENDEUR ou le simple visiteur de la PLATEFORME à qui diverses règles décrites dans les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** s'imposent dès qu'elle accède à

la PLATEFORME. Ces règles peuvent varier en fonction de la qualité de la personne (ACHETEUR, VENDEUR ou simple visiteur).

**VENDEUR** : désigne toute personne qui vend ou souhaite vendre un ARTICLE sur la PLATEFORME et qui revêt impérativement la qualité de CONSOMMATEUR. Cette personne étant alors en relation contractuelle directe avec l'ACHETEUR pour la consultation et le cas échéant la vente de ses ARTICLES.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

1.1 Les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** ont pour objet de déterminer les conditions et les modalités dans lesquelles les UTILISATEURS seront autorisés à utiliser le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS proposé par DECATHLON. Dès lors que les présentes CGU sont acceptées, les UTILISATEURS auront la possibilité d'agir en tant que VENDEUR ou ACHETEUR, et vendre ou acheter des ARTICLES proposés à la vente, que ces transactions soient ou non finalement conclues.

Les transactions effectuées par le VENDEUR sur la PLATEFORME sont conclues directement entre lui et l'ACHETEUR. DECATHLON n'intervient qu'à titre d'intermédiaire et propose des services d'hébergement permettant la mise en relation de l'offre et de la demande et ne peut être tenue pour responsable à l'égard des UTILISATEURS des ARTICLES et CONTENUS mis en ligne par ces derniers, ni des éventuelles contestations nées des transactions entre le VENDEUR et l'ACHETEUR

Il est précisé qu'en acceptant les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, le VENDEUR s'engage à retirer immédiatement son ARTICLE de la PLATEFORME s'il ne souhaite plus le vendre ou n'est plus en possession de celui-ci.

L'UTILISATEUR s'engage à n'user du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS que pour l'objet défini dans les présentes **CGU** et à ne pas contourner d'une manière directe ou indirecte les services. En tout état de cause, il s'engage à ce que l'usage qu'il fait du SERVICE ne viole aucune législation en vigueur.

Le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS n'a pas vocation à être utilisé par des personnes âgées de moins de 18 ans. Seuls les parents ou tuteurs d'une personne à charge âgée de moins de 18 ans peuvent créer un compte et accepter les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** au nom de ce mineur, et en assument l'entière responsabilité.

Les simples visiteurs qui ne revêtent pas la qualité d'ACHETEUR ou de VENDEUR au sens des **CGU du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, peuvent rechercher et consulter les ARTICLES sur la PLATEFORME et les autres CONTENUS fournis par les autres UTILISATEURS.

## **ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS**

2.1. Les documents contractuels auxquels il est fait référence sont les suivants :

- Les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, telles que définies sous l'ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

2.2. En acceptant les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, l'UTILISATEUR accepte et s'engage à les respecter.

2.3 Toute modification significative des présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** sera soumise à l'acceptation préalable de l'UTILISATEUR. Pour ce faire, une notification est adressée à l'UTILISATEUR par e-mail et peut également prendre la forme d'un pop-up qui apparaîtra sur la page de connexion au compte de l'UTILISATEUR. Cette notification sera envoyée 30 jours avant que les modifications n'entrent en vigueur.

Il est précisé que les changements non essentiels des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** tels que les changements rédactionnels ou les changements n'altérant ni le contenu, ni le sens des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** ou les changements ne présentant pas de caractère défavorable pour l'UTILISATEUR, pourront intervenir à tout moment, sans notification préalable auprès de l'UTILISATEUR.

2.4 Ce délai de 30 jours ne sera pas respecté si :

- a) DECATHLON est soumise à une loi qui lui impose d'effectuer les modifications immédiatement ou dans un délai plus court ;
- b) les modifications portent sur des changements rédactionnels qui n'altèrent pas le contenu des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** ;
- c) les changements ne présentent pas de caractère défavorable pour l'UTILISATEUR.

### **ARTICLE 3 : DURÉE ET DÉSINSCRIPTION**

Les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** entrent en vigueur à compter de leur acceptation par l'UTILISATEUR, pour une durée indéterminée.

L'UTILISATEUR peut mettre fin à sa relation contractuelle avec DECATHLON et supprimer son COMPTE, à tout moment, avec effet immédiat, sans indemnité, en informant DECATHLON par e-mail à l'adresse suivante : [c2c.complaint@decathlon.be](mailto:c2c.complaint@decathlon.be).

L'UTILISATEUR devra remplir toutes ses obligations résultant des transactions que ce dernier a effectuées conformément aux présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** avant de mettre fin à sa relation contractuelle avec Decathlon.

En cas de suppression du COMPTE, toutes les données (personnelles, et autres données récoltées lors de la création de son COMPTE), ainsi que les ARTICLES du VENDEUR sont automatiquement supprimées de la base de données de DECATHLON. Le VENDEUR reçoit ensuite une confirmation de la suppression de son COMPTE.

### **ARTICLE 4 : CRÉATION D'UN COMPTE ET D'UN ESPACE PERSONNEL**

#### **4.1 Création d'un COMPTE sur la PLATEFORME**

Tout achat ou vente sur la PLATEFORME nécessite la création d'un COMPTE. Chaque UTILISATEUR n'est autorisé qu'à avoir un seul COMPTE.

A cette fin, l'UTILISATEUR s'engage à fournir des informations véridiques, exactes, à jour et complètes.

Chaque UTILISATEUR amené à s'inscrire, sera invité à fournir dans le formulaire d'inscription :

- une adresse e-mail ;
- un mot de passe unique ;
- un nom, prénom et une date de naissance ;
- une adresse postale.

Chaque UTILISATEUR sera invité à accepter les CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE DECATHLON.BE aux fins de valider la création du COMPTE.

#### **4.2 Création d'un ESPACE PERSONNEL sur le SERVICE CTOC**

Tout VENDEUR souhaitant vendre ses ARTICLES sur la PLATEFORME doit obligatoirement procéder à la création d'un ESPACE PERSONNEL sur le SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

A cette fin, le VENDEUR s'engage à fournir des informations véridiques, exactes, à jour et complètes.

Chaque VENDEUR amené à s'inscrire, sera invité à fournir dans le formulaire d'inscription, conformément à la procédure "KYC" (Know Your Customer) du PSP :

- ses nom, prénom et numéro de téléphone ;
- un PSEUDONYME ;
- une copie de sa carte d'identité (recto verso), carte de résident ou passeport incluant la date de validité ,
- son adresse postale ; et
- ses coordonnées bancaires (IBAN).

La procédure KYC est requise par et basée sur les réglementations contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui exigent que le PSP vérifie l'identité de l'UTILISATEUR. La vérification initiale des données KYC est faite dès la création du compte par le VENDEUR.

En cas d'informations erronées ou incomplètes fournies par le VENDEUR dans le formulaire KYC, ce dernier sera amené à donner les informations correctes ou, à défaut, ne pourra créer de compte.

Le VENDEUR s'interdit d'utiliser un PSEUDONYME qui serait trompeur, contrefaisant, ou plus généralement contraire aux bonnes mœurs, à l'éthique et aux valeurs du GROUPE DECATHLON. Tout PSEUDONYME qui n'entre pas dans ces conditions sera rejeté et aucun compte ne pourra être créé.

Dans le cadre des actions de vérification et de sécurité, DECATHLON se réserve le droit de vérifier, si nécessaire, les informations du COMPTE et de l'ESPACE PERSONNEL de l'UTILISATEUR, conformément aux nécessités opérationnelles et aux obligations légales.

Les données à caractère personnel suivantes de l'UTILISATEUR ne peuvent être accessibles par DECATHLON qu'en cas de problème de lecture de la carte d'identité de l'UTILISATEUR ou de refus la transaction par le PSP :

- Informations relatives à la carte d'identité;
- Les détails de transactions;
- Uniquement les quatre derniers chiffres de la carte de crédit, de la carte de débit ou de tout autre moyen de paiement de l'UTILISATEUR.

L'Accès à ces données se fera dans le plus strict respect de la confidentialité et de la sécurité des données de l'UTILISATEUR. DECATHLON s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour protéger ces données à caractère personnel contre tout accès non autorisé ou toute utilisation inappropriée.

## **ARTICLE 5 : AJOUT D'ARTICLES SUR LA PLATEFORME**

### **5.1 Ajout de l'ARTICLE dans le CATALOGUE du VENDEUR :**

Afin d'ajouter un ARTICLE sur la PLATEFORME, le VENDEUR doit se conformer à minima aux règles suivantes :

- Le VENDEUR doit remplir un questionnaire décrivant l'ARTICLE proposé, y compris sélectionner la catégorie qui correspond (le mieux) à l'ARTICLE ;
- Le VENDEUR doit télécharger au moins une photographie de l'ARTICLE de bonne qualité et au maximum cinq photographies. Les VENDEURS ne peuvent pas utiliser des photographies trouvées sur Internet et/ou des photos d'un ARTICLE similaire qui ne reflèteraient pas l'état réel de l'ARTICLE ;
- La description et les photographies de l'ARTICLE doivent refléter l'état réel, ainsi que tous défauts, vices ou altérations affectant l'ARTICLE ;
- Indiquer une description précise de l'article comprenant la taille, le poids et les dimensions de celui-ci, nécessaires à la sélection du transporteur adéquat, le type de sport correspondant à l'ARTICLE, la marque, la couleur, le genre ainsi que le prix.

Il convient de noter que DECATHLON SA, pour des raisons pratiques et de facilité, peut recourir à un système d'intelligence artificielle à titre d'assistance au VENDEUR dans le cadre du remplissage du questionnaire. Dans ce cadre, le VENDEUR sera invité à prendre connaissance des informations générées par l'intelligence artificielle et à en valider expressément le contenu. Le VENDEUR est informé que DECATHLON SA n'est pas responsable des informations générées par l'intelligence artificielle et à ce titre n'est pas responsable en cas d'informations incorrectes ou trompeuses figurant sur le questionnaire.

Le système d'intelligence artificielle tel que décrit ci-dessus pourra être utilisé pour notamment pour la catégorisation d'ARTICLES ou la traduction automatique de contenus.

A ce stade, le VENDEUR sera également invité à accepter les présentes CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

Une fois le questionnaire rempli par le VENDEUR, l'ARTICLE fera l'objet d'une vérification standard par DECATHLON SA à l'issue de laquelle l'ARTICLE sera soit :

- Accepté et rendu visible dans le CATALOGUE du VENDEUR dans les 72h. Dans ce cas, un e-mail confirmant l'acceptation du CATALOGUE du VENDEUR et contenant les prochaines étapes à suivre sera adressé au VENDEUR ;
- Refusé définitivement. Dans ce cas, un e-mail informant le VENDEUR de ce refus et des motifs de celui-ci lui sera adressé ; ou encore
- Refusé temporairement. Dans ce cas, un e-mail informant le VENDEUR avec les modifications à effectuer et/ou les compléments d'information nécessaires pour mettre son ARTICLE en ligne lui sera envoyé.

#### 5.2 Fixation des prix par le VENDEUR :

Le VENDEUR fixe librement le prix des ARTICLES proposés à la vente. Le fait qu'un VENDEUR ajoute un ARTICLE sur la PLATEFORME constitue une offre à la vente de l'ARTICLE. Cette offre est susceptible d'être acceptée par un ACHETEUR et peut entraîner la formation d'un CONTRAT DE VENTE.

Le prix renseigné par le VENDEUR est affiché en Euro Toutes Taxes Comprises (TTC). Ce prix renseigné n'inclut pas les frais du **SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** (tels que décrits à l'article 7 des présentes CGU) et les frais de livraison, lesquels sont renseignés uniquement à l'étape du paiement de l'ARTICLE par l'ACHETEUR.

#### 5.3 Modification de l'offre par le VENDEUR :

Le VENDEUR peut directement retirer un ARTICLE de son CATALOGUE ou en modifier le prix. Il peut également activer le mode "Vacances" ou effectuer toute modification requise par le SERVICE ou qu'il souhaite/estime nécessaire.

#### 5.4 Apparition des annonces sur la PLATEFORME :

Le critère d'apparition des annonces par défaut est la *pertinence* de l'ARTICLE quant à la recherche de l'ACHETEUR. Les résultats de recherche sur la PLATEFORME sont donc triés selon le critère de *pertinence* en tenant compte des critères suivants :

- pertinence par rapport à la requête de recherche ;
- préférences mentionnées dans le compte de l'ACHETEUR (catégories d'ARTICLES, taille, état de l'ARTICLE, prix, marque, ...) ;
- l'historique de recherche de l'ACHETEUR.

Tous ces critères de recherche ont pour but d'offrir la meilleure expérience de recherche aux ACHETEURS. Les résultats de recherche apparaissent dans l'ordre de l'annonce la plus pertinente à la moins pertinente.

La PLATEFORME offre également la faculté pour l'ACHETEUR de trier les annonces par les critères suivants : prix, catégorie, nature de produit, sport, marque, genre, taille, état et couleur. Dans ce cas, les résultats de recherche apparaîtront en considération de ces critères.

## **ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DE LA TRANSACTION**

A titre liminaire, il est précisé que Les achats sont effectués directement par l'ACHETEUR auprès du VENDEUR. Le VENDEUR est responsable de toutes les COMMANDES passées et s'engage à les exécuter en application du CONTRAT DE VENTE et notamment des présentes CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

La mise à disposition d'ARTICLES dans le CATALOGUE du VENDEUR constitue une offre de vente pouvant entraîner la formation d'une TRANSACTION.

### **6.1 Procédure de COMMANDE d'ARTICLES sur la PLATEFORME :**

Les COMMANDES d'ARTICLES sont directement passées sur la PLATEFORME. Pour effectuer une COMMANDE, l'ACHETEUR doit suivre les étapes décrites ci-dessous.

#### **6.1.1 Sélection de l'ARTICLE**

L'ACHETEUR peut sélectionner l'ARTICLE de son choix en cliquant sur l'ARTICLE concerné.

Une fois l'ARTICLE sélectionné, l'ACHETEUR pourra l'AJOUTER L'ARTICLE AU PANIER et continuer la sélection d'autres ARTICLES ou cliquer sur le panier pour vérifier que le contenu de sa COMMANDE est correct.

#### **6.1.2 Commande de l'ARTICLE**

Pour valider le contenu de sa COMMANDE et procéder au paiement, l'ACHETEUR est invité à se connecter à son COMPTE ou à se créer un COMPTE dans les conditions définies au sein des CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE DECATHLON.BE.

L'ACHETEUR vérifie le contenu de sa COMMANDE avant de la valider.

L'ACHETEUR prend alors également connaissance des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS et les accepte lors de la validation de sa COMMANDE.

L'ACHETEUR peut alors procéder au paiement sécurisé de l'ARTICLE en suivant les instructions figurant sur la PLATEFORME et fournir toutes les informations nécessaires à la livraison de l'ARTICLE.

#### **6.1.3 Paiement de l'ARTICLE**

Le prix des ARTICLES est librement défini par le VENDEUR.

Le prix final de l'ARTICLE payé par l'ACHETEUR comprendra :

- le prix de l'ARTICLE affiché en euros Toutes Taxes Comprises (TTC) établi par le VENDEUR et non-modifiable par l'ACHETEUR ;
- les frais du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS (équivalant à 6% du prix pour chaque partie) ; et
- les frais de livraison.

Paiement de l'ARTICLE et des frais de port par l'ACHETEUR :

Lorsqu'une TRANSACTION est conclue, l'ACHETEUR doit effectuer un paiement. Le processus de paiement est initié dès que l'ACHETEUR clique sur le bouton « Acheter », et requiert qu'il choisisse

un mode de paiement et renseigne une adresse de livraison. Le processus de paiement est finalisé lorsque l'ACHETEUR clique sur le bouton « Payer » sur la page de paiement. L'ARTICLE sera payé par l'ACHETEUR uniquement selon les moyens de paiement proposés sur la PLATEFORME.

Les frais de port sont payés par l'ACHETEUR, en sus du prix de l'ARTICLE et des frais du SERVICE CLIENT. Les frais de port applicables sont clairement indiqués à l'ACHETEUR avant tout achat. Ils peuvent varier d'une commande à l'autre, en fonction de facteurs tels que les dimensions, poids et volumes du colis, l'itinéraire de transport et le prestataire de transport.

L'agent de paiement du PSP procédera à l'encaissement des sommes payées par l'ACHETEUR et destinées au VENDEUR en contrepartie d'une vente de l'ARTICLE, ce que le VENDEUR accepte.

Une transaction est définitive :

- Lorsque l'ACHETEUR valide la bonne réception et la conformité de l'ARTICLE endéans le délai de deux (2) ouvrables jours après réception de l'ARTICLE qui lui est imparti pour contester ou confirmer la conformité du produit (« DÉLAI DE CONTESTATION ») ;
- Automatiquement à l'expiration du DÉLAI DE CONTESTATION de 2 jours ouvrables ; ou
- Après la résolution d'un problème signalé pendant le DÉLAI DE CONTESTATION.

Paiement du VENDEUR :

Une fois encaissées, les sommes payées par l'ACHETEUR seront ensuite transférées sur un compte séquestre géré par le Prestataire de Services de Paiement (PSP). Lorsqu'une transaction est effectuée, le Prestataire de Services de Paiement reçoit les fonds de l'ACHETEUR pour le compte du VENDEUR et conserve ces fonds sous séquestre aux fins de décaissement.

La PLATEFORME précise qu'elle ne fournit aucun service de traitement des paiements aux UTILISATEURS. Il incombe aux UTILISATEURS de fournir les coordonnées exactes des cartes de crédit, des cartes de débit et de tout autre mode de paiement offert sur la PLATEFORME. La PLATEFORME décline toute responsabilité concernant les informations fournies par l'UTILISATEUR dans toute la mesure permise par la loi.

Une fois la TRANSACTION finalisée, les sommes encaissées seront versées vers le porte-monnaie électronique du VENDEUR ou sur le compte du VENDEUR, déduction faite des frais de port et de la COMMISSION due à la PLATEFORME.

#### 6.1.4 Expédition et livraison

Expédition intégrée

Le système de transport et de livraison des ARTICLES achetés sur la PLATEFORME implique que les services de transport et de livraison sont fournis par l'un des prestataires de transport proposés par DECATHLON et que le VENDEUR utilise les étiquettes d'expédition prépayées générées automatiquement sur la PLATEFORME après une vente.

Les frais de port sont payés par l'ACHETEUR et sont clairement indiqués à l'ACHETEUR avant tout achat. Ils peuvent varier d'une COMMANDE à l'autre, en fonction de facteurs tels que les dimensions du colis, l'itinéraire de transport et le prestataire de transport.

L'expédition intégrée offre aux UTILISATEURS un suivi en ligne qui reflète uniquement les informations de suivi fournies par les prestataires de transport du colis. Ce suivi en ligne est disponible dans l'ESPACE PERSONNEL. Par conséquent, la PLATEFORME décline toute responsabilité si le prestataire de transport proposant l'expédition intégrée fournit des informations de suivi inexactes, incomplètes ou obsolètes.

Le VENDEUR doit utiliser l'étiquette d'expédition prépayée générée automatiquement pour envoyer l'ARTICLE dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de réception du bordereau. À défaut, la vente sera automatiquement annulée. Une fois que l'ARTICLE a été signalé comme perdu ou endommagé pendant le transport par le prestataire de transport, le VENDEUR recevra une compensation sur son compte bancaire. La PLATEFORME informera le VENDEUR tout au long du

processus d'indemnisation et lui communiquera si des mesures doivent être prises ou si des informations doivent être fournies, ainsi que des délais respectifs.

□ Mode de livraison

La PLATEFORME propose aux UTILISATEURS la livraison à domicile. L'UTILISATEUR peut ensuite, sur la plateforme de transport, opter pour la livraison en point relais.

□ Délais d'expédition

Le VENDEUR doit expédier la commande dans un délai de maximum 7 jours ouvrables à dater de la réception du bordereau. En cas de dépassement du délai d'expédition, la PLATEFORME peut annuler la vente et ordonner au Prestataire de Services de Paiement de verser le prix placé sous séquestre à l'ACHETEUR.

6.1.5 ARTICLE perdu ; non-livré ou non-conforme à la description

L'ACHETEUR doit signaler tout problème à DECATHLON qui assurera le suivi de sa demande.

Si l'article est confirmé comme étant perdu ou non livré par le transporteur, l'ACHETEUR en informe immédiatement DECATHLON qui procédera au remboursement intégral du VENDEUR et de l'ACHETEUR.

Si l'ACHETEUR estime que l'ARTICLE est non conforme à la description qui en est faite sur la PLATEFORME (description ou photo dans le CATALOGUE du VENDEUR), l'ACHETEUR en informe DECATHLON dans le délai de contestation prévu à l'article 6.1.3.

En cas de refus de la non-conformité de l'ARTICLE, la TRANSACTION normale aura lieu et le VENDEUR recevra son paiement.

En cas de non-conformité confirmée, l'ACHETEUR peut décider de soit :

- Garder l'ARTICLE à prix réduit sur base d'un commun accord amiable avec le VENDEUR. Dans ce cas, le prix de l'ARTICLE et commissions seront recalculés et les PARTIES seront remboursées au prorata du nouveau prix de l'ARTICLE tel que défini par les PARTIES ;
- Renvoyer l'ARTICLE au VENDEUR à ses frais. Dans ce cas l'ACHETEUR sera remboursé des frais de port initiaux ainsi que du prix de l'ARTICLE et le VENDEUR récupère son ARTICLE.

Attention : Si l'ACHETEUR ne signale pas le problème conformément au processus et délais décrits ci-dessus, la TRANSACTION sera considérée comme définitive. Dans ce cas, le prix d'achat de l'ARTICLE conservé sous séquestre sera versé au VENDEUR.

Par ailleurs, aucun remboursement ne pourra intervenir si :

- L'ACHETEUR a confirmé que l'ARTICLE était conforme conformément à l'article 6.1.5 des présentes CGU ;
- L'ACHETEUR n'a pas signalé le problème dans le délai de contestation mentionné à l'article 6.4.1 des présentes CGU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS ;
- L'ACHETEUR n'as pas fourni la preuve que l'ARTICLE n'était pas conforme à la description ou est arrivé endommagé ;
- L'ARTICLE a été utilisé, lavé, porté, modifié de quelque manière que ce soit avant sa réexpédition ;
- L'ACHETEUR a renseigné une adresse de livraison incorrecte ;
- L'ACHETEUR n'a pas retiré son colis dans le délai imparti qui lui est indiqué par le transporteur ;
- L'ACHETEUR refuse la réception du colis au moment de la livraison de celui-ci par le transporteur

6.2 Application des CONTRATS

Après avoir finalisé le processus de paiement, l'ACHETEUR et le VENDEUR deviendront partie à deux contrats distincts :

- un contrat entre l'ACHETEUR et le VENDEUR *i.e.* le CONTRAT DE VENTE ;
- un contrat entre l'ACHETEUR/VENDEUR et DECATHLON pour l'utilisation du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

#### 6.2.1 Le CONTRAT DE VENTE :

Le CONTRAT DE VENTE encadre la vente des ARTICLES par le VENDEUR à l'ACHETEUR, qui reconnaissent que la finalisation du processus de paiement crée un contrat juridiquement contraignant entre l'ACHETEUR et le VENDEUR sur la base (i) de la description de l'ARTICLE et des photographies de l'ARTICLE, (ii) des conditions applicables incluses dans les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

L'ACHETEUR s'engage ainsi à payer l'ARTICLE et le VENDEUR s'engage à transférer la propriété de l'ARTICLE.

DECATHLON est un tiers à ces transactions et n'intervient qu'à titre d'intermédiaire permettant la mise en relation de l'offre et de la demande et ne peut être tenue pour responsable à l'égard des UTILISATEURS pour les CONTENUS mis en ligne par ces derniers, ni des éventuelles contestations nées des transactions entre le VENDEUR et l'ACHETEUR. En conséquence, DECATHLON ne sera à aucun moment partie au contrat entre le VENDEUR et l'ACHETEUR.

#### 6.2.2 Le contrat avec DECATHLON :

Ce contrat se rapporte à l'utilisation de la PLATEFORME, du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS et à la possibilité de bénéficier du Service Client dont bénéficient l'ACHETEUR et le VENDEUR lorsqu'une transaction a été effectuée. Ce service est rémunéré.

### **ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME**

DECATHLON fournit au VENDEUR et à l'ACHETEUR un ensemble de services en vue de permettre la réalisation d'une vente sécurisée entre ces derniers.

Cela comprend notamment le service client, qui fait partie intégrante du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS et qui est considéré comme accepté par tout UTILISATEUR dès l'acceptation des présentes CGU. Il a vocation à permettre aux UTILISATEURS de disposer d'un point d'entrée unique concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.

A ce titre, pour toute question ou réclamation relative au fonctionnement et à l'utilisation de la PLATEFORME, les UTILISATEURS peuvent écrire à la PLATEFORME à l'adresse suivante : [c2c.complaint@decathlon.be](mailto:c2c.complaint@decathlon.be).

Il convient de noter que ce SERVICE n'est pas une assurance ou un service de protection juridique et ne se substitue pas aux droits légaux ou garanties légales du VENDEUR ou de l'ACHETEUR, qui peuvent être exercés en complément et indépendamment de ce service.

En contrepartie de ce service, DECATHLON percevra, une rémunération de la part du VENDEUR et de l'ACHETEUR, qui prend la forme d'une COMMISSION sur le prix de chaque vente, hors frais de port, d'un ARTICLE réalisée entre le VENDEUR et l'ACHETEUR sur la PLATEFORME (ci-après la "COMMISSION"), à savoir un pourcentage de 12%. Le paiement de cette commission est réparti comme suit :

- 6% à charge du VENDEUR ;
- 6% à charge de l'ACHETEUR.

**ARTICLE 8 : OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE TOUT UTILISATEUR**

Outre les autres obligations spécifiques qui incombent à l'ACHETEUR ou au VENDEUR, tout UTILISATEUR est tenu de respecter les obligations mentionnées dans les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** :

- Fournir des informations exactes, vérifiables et à jour le concernant lorsqu'il crée un compte sur la PLATEFORME ;
- Créer un seul compte par UTILISATEUR sauf si un tiers a pu accéder au compte et à ses informations ;
- Utiliser la PLATEFORME dans le seul et unique but de vendre/acheter des ARTICLES entre UTILISATEURS et ne commettre aucun acte ou transaction illicite ou frauduleuse ;
- Veiller à ne pas utiliser les contenus ou informations figurant sur la PLATEFORME à des fins illicites ;
- Ne pas communiquer de quelque façon que ce soit des informations et/ou des données trompeuses ou incorrectes sur la PLATEFORME ;
- Ne pas utiliser des photographies sur lesquelles l'UTILISATEUR ne détient pas les droits de propriété intellectuelle ;
- Ne pas utiliser des photographies sur lesquelles des personnes autres que l'UTILISATEUR seraient visibles, à moins que ces autres personnes n'aient consenti à la publication de ces photographies ;
- Ne pas utiliser des photographies qui pourraient être considérées comme contraires aux bonnes mœurs et/ou à la sécurité publique (par exemple, des photographies érotiques, pornographiques ou violentes, relatives à des drogues etc.)
- Ne pas proposer, vendre, acheter et/ou transférer des ARTICLES en violation des droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- De manière générale, ne pas enfreindre les lois et/ou réglementations applicables ;
- Ne pas utiliser et véhiculer des programmes et/ou des fichiers informatiques contenant des virus pouvant perturber le fonctionnement de la PLATEFORME et son utilisation par les autres UTILISATEURS ;
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité informatique de la PLATEFORME (ex : désassembler, décompiler ou rétro concevoir une partie de la PLATEFORME) ;
- Ne pas adapter, copier, modifier, distribuer ou commercialiser tout contenu de la PLATEFORME sans le consentement écrit préalable de DECATHLON.

En acceptant les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, l'UTILISATEUR déclare :

- Être une personne physique, âgée de 18 ans ou plus (à défaut, le ou les parent(s) ou tuteurs légaux doivent s'inscrire et superviser l'utilisation de la PLATEFORME par le mineur) et revêtir la qualité de CONSOMMATEUR ;
- N'utiliser les services de la PLATEFORME que pour son bénéfice personnel et non aux fins d'une activité professionnelle ;
- Avoir la capacité pour effectuer des ventes sur la PLATEFORME ;
- être responsable, conformément aux présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** et au droit applicable, quant à l'exécution de ses obligations au titre du CONTRAT DE VENTE, tel que défini dans les présentes **CGU** .

**ARTICLE 9 : OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU VENDEUR**

Pour vendre un ARTICLE, le VENDEUR doit remplir les conditions et obligations suivantes dès le début de son utilisation de la PLATEFORME et tout au long de celle-ci :

- être un CONSOMMATEUR ;
- ne pas agir en tant que PROFESSIONNEL au sens du Code de Droit Économique belge;

**Le VENDEUR est informé que le fait de faussement affirmer ou donner l'impression que le professionnel n'agit pas à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale,**

**industrielle, artisanale, libérale ou agricole ou de se présenter faussement comme un consommateur est constitutif d'une pratique commerciale trompeuse.**

- avoir pris connaissance et accepter les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** ;
- avoir créé un compte sur la PLATEFORME avec un PSEUDONYME unique et autorisé;
- avoir un compte bancaire ;
- vendre uniquement des ARTICLES autorisés et de **seconde main**. A cette fin, un système de modération automatisée de la PLATEFORME effectue un contrôle des ARTICLES proposés à la vente, ainsi que de leur description. Le système de modération est autorisé à rejeter un ARTICLE s'il ne satisfait pas aux conditions suivantes :
  - tout produit n'entrant pas dans la catégorie des articles de sport, forme et/ou bien-être, ou des services et prestations liés à la pratique sportive et/ou à la forme et au bien-être ;
  - tout produit qui ne répond pas aux catégories et/ou marques de produits référencés dans les magasins DECATHLON ou sur son site internet : <https://www.decathlon.be>
  - tout produit ne présentant pas la sécurité à laquelle les ACHETEURS peuvent légitimement s'attendre et n'étant pas conformes aux législations, réglementations et normes applicables en Belgique,
  - tout produit qui présente un vice apparent ou caché ;
  - tout produit dont la commercialisation est interdite en application d'une législation nationale, européenne ou internationale ;
  - tout produit volé ou issu de recel ;
  - tout produit portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle et industrielle (droits d'auteurs et droits voisins, marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (en particulier droit à l'image, droit de la personnalité, droit au respect la vie privé) ;
  - tout produit susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à l'éthique et aux valeurs du GROUPE DECATHLON ;
  - tout produit susceptible de présenter un danger pour la santé et la sécurité des ACHETEURS. Il est précisé que le VENDEUR s'engage à informer sans délai DECATHLON de tout risque, notamment en matière de sécurité que pourrait générer l'un de ses ARTICLES et ce dès qu'il en aurait connaissance ;
  - tout produit qui contient une substance chimique qui peut être utilisée à des fins légitimes, mais qui est également susceptible d'être utilisée de manière détournée pour la fabrication illégale d'explosifs artisanaux ;
  - tout produit que le VENDEUR a déjà proposé à la vente sur autre place de marché que celle de la PLATEFORME.

**Il est précisé que la validation par DECATHLON - en sa qualité d'hébergeur - des catégories d'ARTICLES n'emporte aucune validation quant à la conformité, sécurité ou légalité des ARTICLES du VENDEUR, ni du produit lui-même, ni du CONTENU ou du CATALOGUE le concernant, lesquels sont de l'entière responsabilité du VENDEUR en sa qualité d'éditeur de ses ARTICLES.**

En acceptant les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, le VENDEUR s'engage à :

- Fournir, à première demande de DECATHLON, tous les éléments permettant de justifier de la conformité et sécurité des ARTICLES ;
- Ne proposer que des ARTICLES qu'il détient personnellement au moment de la mise sur la PLATEFORME et la commande, dès lors qu'ils sont présentés à la vente sur la PLATEFORME. En cas d'indisponibilité des ARTICLES (perte, vol, casse etc.) après qu'une transaction ait été effectuée et avant que l'ARTICLE ne soit expédié, le VENDEUR doit veiller à informer l'ACHETEUR immédiatement.
- Expédier l'ARTICLE à l'ACHETEUR dans un délai de 7 jours ouvrables. Si le délai n'est pas respecté, la vente pourra être annulée par l'ACHETEUR. En effet, dès que le prix aura été payé par l'ACHETEUR, la PLATEFORME informera le VENDEUR qu'il doit expédier

l'ARTICLE. Le VENDEUR doit utiliser l'étiquette d'expédition prépayée générée automatiquement pour envoyer l'ARTICLE ;

- Pour les ARTICLES volumineux, le VENDEUR doit répondre à la demande de rendez-vous du transporteur pour la collecte de l'ARTICLE ;
- Emballer les ARTICLES dans un emballage adéquat et suffisant ;
- En cas d'erreur sur l'ARTICLE ou toute autre raison entraînant la nécessité d'annuler une commande déjà payée par l'ACHETEUR, le VENDEUR s'engage à informer immédiatement le SERVICE CLIENT qui en informera l'ACHETEUR ;
- Fournir des informations réelles, objectives et détaillées sur l'ARTICLE proposé à la vente dans le CATALOGUE ;
- Veiller à fixer un prix adéquat compte tenu de l'ARTICLE en lui-même, de son état de vétusté et de sa capacité à remplir toutes ses fonctions ;
- Ne pas proposer à la vente des ARTICLES dont la détention, l'utilisation ou la consommation sont interdites ou restreintes ;
- Ne pas proposer à la vente des ARTICLES dont le VENDEUR n'a pas la propriété.

## **ARTICLE 10 : DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DE L'ACHETEUR :**

### **10.1 Droits de l'ACHETEUR**

Conformément à l'article VI.45 du Code de Droit Économique belge, tout ACHETEUR qui acquiert un ARTICLE auprès d'un VENDEUR bénéficie des dispositions du code civil relatives au droit des obligations et de la responsabilité civile suivants :

- Au droit des obligations ;
- A la responsabilité civile.

Il est expressément rappelé à l'ACHETEUR, en sus des indications fournies dans la description de chaque ARTICLE figurant sur le CATALOGUE, que ce dernier :

- Ne dispose **pas** du droit de rétractation visé aux articles VI.49 et suivants du Code de Droit Économique belge ;
- Ne dispose pas des garanties légales au sens du Code de Droit Économique et des articles 1649*bis* et suivants du Code civil.

### **10.2 Obligations de l'ACHETEUR**

Pour acheter un ARTICLE, l'ACHETEUR doit remplir les conditions et obligations suivantes dès le début de son utilisation de la PLATEFORME et tout au long de celle-ci :

- Être un CONSOMMATEUR ;
- Ne pas agir en tant que PROFESSIONNEL ;
- Avoir pris connaissance et accepter les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** ;
- Avoir créé un compte sur la PLATEFORME.

## **ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

### **11.1 Concernant les ARTICLES proposés à la vente**

Le VENDEUR garantit que les ARTICLES ne portent pas atteinte, en tout ou partie, aux droits des tiers, notamment mais non exclusivement au droit d'auteur, droit des marques, droit des dessins ou modèles, droit des brevets et plus généralement qu'ils ne portent atteinte à aucun autre droit privatif.

En cas de contestation ou revendication d'un tiers concernant un droit de propriété intellectuelle ou industrielle visant une annonce mise en ligne sur la PLATEFORME, le VENDEUR devra en informer la PLATEFORME par écrit et sans délai.

Si la responsabilité de DECATHLON est mise en cause dans le cadre d'une réclamation ou action basée sur la propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers, le VENDEUR s'engage à collaborer avec la PLATEFORME dans l'élaboration d'une stratégie de défense.

#### 11.2 Concernant les CONTENUS mis en ligne par l'UTILISATEUR

L'ensemble des CONTENUS, éventuellement soumis à des droits de propriété, propriété intellectuelle, droit à l'image ou autre droit privatif restent la propriété de l'UTILISATEUR, sous réserve des droits limités accordés par la licence définie ci-dessous à DECATHLON.

L'UTILISATEUR reconnaît, s'engage et garantit disposer de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation de ses CONTENUS sur la PLATEFORME, notamment au titre de la législation en vigueur et des droits de propriété, de la propriété intellectuelle, à l'image, des contrats ou de toute autre nature.

#### 11.3 Concernant la propriété intellectuelle du GROUPE DECATHLON

11.3.1 Les éléments de la PLATEFORME et les CONTENUS publiés et intégrés par le GROUPE DECATHLON sur la PLATEFORME sont protégés au titre de la propriété intellectuelle, notamment mais non exclusivement par des droits d'auteurs, dessins et modèles, marques, noms de domaine, brevets, savoir-faire, logiciels ou bases de données, et sont la propriété du GROUPE DECATHLON. L'UTILISATEUR reconnaît que ces droits de propriété intellectuelle resteront la seule propriété du GROUPE DECATHLON.

11.3.2 Toute reproduction, représentation, modification ou adaptation totale ou partielle de la PLATEFORME ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur la PLATEFORME ou qui y sont incorporés, est strictement interdite.

### **ARTICLE 12 : GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

A titre préliminaire, les termes "Données Personnelles" et "Données à Caractère Personnel" doivent être entendus au sens qui leur est donné dans l'article 4 du Règlement 2016/679 EU (ci-après le "Règlement RGPD").

DECATHLON, en proposant et exploitant la PLATEFORME organise et traite certaines opérations impliquant le traitement de données à caractère personnel. Sur ces opérations, et uniquement sur celles-ci, DECATHLON agit en tant que responsable conjoint au sens de l'article 26 du Règlement RGPD. Ledit périmètre de responsabilité conjointe se limite aux opérations suivantes :

1. l'organisation des retours de produits.
2. l'organisation de l'information relative à la livraison des produits

Conformément aux lois et règlements applicables, DECATHLON s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la sécurité des données fournies par les UTILISATEURS et pour empêcher ses services de compromettre les données et les logiciels stockés sur les ordinateurs, tablettes ou smartphones de l'UTILISATEUR. Toutefois, même si DECATHLON a pris les mesures appropriées en conformité avec les exigences légales, ses systèmes peuvent encore être compromis par des événements imprévisibles tels que des cyberattaques ou des failles de sécurité concernant la transmission de données ou affectant le volume et le débit des transmissions de données. Dans ces conditions, DECATHLON invite vivement les UTILISATEURS à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs propres données et/ou logiciels, notamment contre toute contamination par des virus circulant sur Internet.

### **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES**

Les UTILISATEURS ont l'entière responsabilité de s'acquitter de toutes leurs obligations en vertu des lois et / ou réglementations en vigueur, en matière d'impôts et de taxes en particulier TVA,

d'accises, d'indemnisation ou d'assurance chômage, de sécurité sociale, d'indemnisation des accidents du travail, de pensions d'invalidité et les retenues d'impôt (les « Obligations fiscales »). L'UTILISATEUR accepte d'indemniser et de dégager le GROUPE DECATHLON de toute responsabilité pour toutes les réclamations, pertes, coûts, frais, responsabilités, dommages ou blessures subis par le GROUPE DECATHLON en raison de l'incapacité de l'UTILISATEUR à s'acquitter correctement des obligations fiscales.

DECATHLON ne peut pas et ne fournira pas d'assistance en lien avec les exigences en matière de TVA et ne pourra être tenue responsable d'aucun conseil fiscal ou comptable.

En cas de demande des autorités publiques (locales ou européennes), la PLATEFORME partagera avec les autorités toutes les données relatives aux ventes (y compris, sans exhaustivité, les données de commande, les données de vente, l'origine des marchandises vendues) pour la période requise par les autorités.

#### **ARTICLE 14. AUTRES OBLIGATIONS LIÉES À L'UTILISATION DE LA SOLUTION TECHNIQUE ET À L'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**

##### 14.1 Coopération :

L'UTILISATEUR s'engage à coopérer avec le PRESTATAIRE TECHNIQUE et la PLATEFORME et à assurer la coopération de tous ses intervenants (employés, sous-traitants, etc.).

En outre, l'UTILISATEUR s'engage à remonter à la PLATEFORME toute erreur rencontrée dans les plus brefs délais et autorise la PLATEFORME et ses prestataires, en particulier le PRESTATAIRE TECHNIQUE, à réaliser des tests pour assurer l'opérabilité de la PLATEFORME.

##### 14.2 Respect de la propriété intellectuelle de la solution technique :

L'UTILISATEUR s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, à la SOLUTION TECHNIQUE. Il s'interdit notamment :

- De tenter de copier, modifier, reproduire, créer toute œuvre dérivée, altérer, créer un miroir, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer l'ensemble ou toute partie de la SOLUTION TECHNIQUE sous toute forme, sur tout support ou par le biais de tout moyen que ce soit ;
- De tenter de désassembler, effectuer toute rétro-ingénierie ou rendre compréhensible de toute autre manière l'ensemble ou une partie de la SOLUTION TECHNIQUE ;
- D'accéder à l'ensemble ou une partie de la SOLUTION TECHNIQUE dans le but de concevoir une solution concurrente ;
- D'accéder à la SOLUTION TECHNIQUE sous forme de code source ou de codage déverrouillé avec commentaires ;
- D'utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Web ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie de la SOLUTION TECHNIQUE ;
- De tenter de toute manière que ce soit de supprimer, contourner toute mesure de protection technique (MPT) ;
- D'utiliser la SOLUTION TECHNIQUE afin de fournir des services à des tiers ou octroyer une sous licence, vendre, louer, céder, affecter, distribuer, afficher, divulguer, exploiter commercialement ou rendre la SOLUTION TECHNIQUE disponible de toute autre manière à toute tierce partie.

##### 14.3. Accès au contenu :

La PLATEFORME peut héberger des liens vers des sites tiers notamment dans le cadre de la mise en relation. En cliquant sur ces liens, l'UTILISATEUR reconnaît que DECATHLON ne peut pas garantir le contenu de ceux-ci, et accepte par conséquent d'y accéder à ses propres risques. En conséquence, DECATHLON ne saurait être tenu responsable des dommages qui résulteraient de l'accès et/ou de l'utilisation du SERVICE de la PLATEFORME et de la PLATEFORME et des informations qu'elle contient.

L'UTILISATEUR est informé que DECATHLON peut être amenée à interrompre momentanément l'accès au SERVICE PLATEFORME et à la PLATEFORME pour des raisons techniques, notamment pour des raisons de maintenance. L'UTILISATEUR accepte ces interruptions et renonce à toute réclamation à ce sujet.

L'utilisation du SERVICE PLATEFORME et de la SOLUTION TECHNIQUE par l'UTILISATEUR implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies inhérentes à Internet, notamment en ce qui concerne les temps de réponse pour consulter ou interroger le serveur hébergeant la PLATEFORME, les performances techniques, les risques d'interruption et, plus généralement, tout risque encouru lors de la transmission des données.

Par conséquent, DECATHLON ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste ne soit limitative :

- de toute information consultée sur la PLATEFORME qui ne serait pas mise en ligne par DECATHLON ;
- de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon fonctionnement de la PLATEFORME ou de la SOLUTION TECHNIQUE ;
- de perte de toute donnée ;
- du dysfonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus informatique, bogue (bug), anomalie ou défaillance ;
- de tout dommage causé aux équipements informatiques de l'UTILISATEUR.

#### 14.4. Suppression de contenu :

En sa qualité d'hébergeur, DECATHLON ne peut voir sa responsabilité engagée du fait des activités ou des contenus publiés sur la PLATEFORME. En conséquence, DECATHLON n'est pas tenue d'exercer un contrôle a priori sur la qualité, la sûreté, la véracité ou la licéité des CONTENUS déposés par l'UTILISATEUR.

Pour autant, afin de se conformer à la réglementation applicable DECATHLON, dès qu'elle a connaissance d'un CONTENU illicite, dans les conditions requises, agira promptement pour retirer ledit CONTENU ou en rendre l'accès impossible.

#### 14.5. Système interne de traitement des plaintes :

Pour toute réclamation ou litige relatif aux **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, l'UTILISATEUR est tout d'abord invité à utiliser le système interne de traitement des plaintes mis en place par DECATHLON, à savoir : [c2c.complaint@decathlon.be](mailto:c2c.complaint@decathlon.be).

### **ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITÉ**

Les UTILISATEURS s'engagent à préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance sur la PLATEFORME et à ne pas collecter, détenir, transmettre à des tiers, rendre publiques, publier ou divulguer des données relatives à des UTILISATEURS ou à des activités des UTILISATEURS, y compris des transactions, leur nombre, leur type, leur prix, etc., si ces informations sont devenues disponibles de manière illicite ou à la suite d'une action illicite ou d'une omission.

Ils s'interdisent aussi collecter, détenir, transmettre à des tiers, rendre publiques, publier ou divulguer des informations qui apparaissent sur la PLATEFORME, si cela risque d'affecter les droits d'autres UTILISATEURS, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle ou les droits relatifs au respect de la vie privée.

La présente disposition est valable durant tout le long de l'utilisation de la PLATEFORME.

Ne sont pas entendues comme informations confidentielles pour les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, les informations, ou la part des informations, en l'état et intégralement :

- pour lesquelles les UTILISATEURS peuvent apporter la preuve de leur connaissance antérieurement à la divulgation ;

- qui étaient ou sont devenues librement accessibles au public ou ayant fait l'objet de divulgations par un tiers sans violation de la loi ou d'un contrat ;
- pour lesquelles, l'UTILISATEUR ou DECATHLON autorise l'autre UTILISATEUR ou DECATHLON, par écrit exprès préalable, une divulgation définie ;
- les informations confidentielles qui ne permettent pas d'identifier l'identité de l'UTILISATEUR sur lesquelles elles portent.

Ne seront pas considérées fautives, les divulgations imposées par une décision de justice définitive et impérative sous réserve d'en avertir immédiatement DECATHLON ou l'UTILISATEUR, de la limiter aux strictes informations demandées et d'informer le récipiendaire du caractère confidentiel desdites informations.

#### **ARTICLE 16 : NULLITÉ PARTIELLE – TOLÉRANCE - INTÉGRALITÉ DES CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS - FORCE MAJEURE**

Si une ou plusieurs stipulations des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

Le fait que DECATHLON ou un UTILISATEUR n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, d'une façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

DECATHLON et les UTILISATEURS ne sauraient être tenus pour responsables l'un envers l'autre d'un défaut d'exécution des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** du fait d'un cas de force majeure. Par événement de force majeure, il faut entendre tout événement extérieur et échappant à leur contrôle, ayant un caractère imprévisible, et empêchant l'exécution des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, en totalité ou en partie.

Dans un tel cas l'exécution de leurs obligations l'une envers l'autre serait suspendue jusqu'à la disparition de cette impossibilité d'exécution, sans que cette suspension puisse donner droit à un dédommagement.

#### **ARTICLE 17 : INDÉPENDANCE**

A titre de conditions essentielles et déterminantes du consentement de DECATHLON aux présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, l'UTILISATEUR s'engage à se conformer strictement aux obligations suivantes.

L'UTILISATEUR n'a, à aucun moment et en aucun cas, mandat ou pouvoir d'engager ou de représenter DECATHLON et ne peut prendre aucun engagement en son nom et/ou pour le compte de DECATHLON. L'UTILISATEUR s'engage à ne rien faire qui puisse induire en erreur un autre UTILISATEUR ou autre tiers à cet égard et à ne prendre aucun engagement ni offrir aucune garantie au nom de DECATHLON autres que ceux qui lui sont expressément indiqués par DECATHLON.

L'UTILISATEUR ne pourra jamais être considéré comme un salarié ou mandataire de DECATHLON. Les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** préservent l'indépendance des PARTIES et ne génère aucun lien de subordination ou de représentation.

#### **ARTICLE 18 : GARANTIES ET RESPONSABILITÉS**

##### 18.1 Responsabilité de DECATHLON

Il est rappelé que DECATHLON agit en tant qu'intermédiaire technique n'ayant ni la connaissance, ni le contrôle des informations mises en ligne par les VENDEURS.

En conséquence, DECATHLON ne pourra voir sa responsabilité engagée du fait des activités, informations et CONTENUS publiés par un VENDEUR sur la PLATEFORME si DECATHLON n'avait pas connaissance de leur caractère illicite au sens de l'article 3 du Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où il en a eu connaissance, il a agi promptement pour retirer ces données et informations ou en a rendu l'accès impossible.

Par ailleurs, DECATHLON sera dégagée de plein droit de tout engagement et de toute responsabilité :

- Lié à l'exécution même de la COMMANDE et du CONTRAT DE VENTE applicables à la vente conclue entre le VENDEUR et L'ACHETEUR ;
- En cas de manquement du VENDEUR à ses obligations légales et réglementaires ;
- En cas de dommage direct ou indirect, matériel ou corporel, subi par un ACHETEUR du fait d'un ARTICLE du VENDEUR ;
- En cas d'utilisation de la PLATEFORME de façon frauduleuse ou non conforme aux présentes CGU DU SERVICE CTOC ;
- En cas de force majeure en application des dispositions de l'article 5.226 du Code civil et par la jurisprudence applicable ;
- En cas d'indisponibilité de la PLATEFORME imputable à un tiers ou à une cause extérieure et indépendante de DECATHLON, notamment en cas de perturbations, coupures et anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient, par exemple, les transmissions par le réseau Internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée ;
- En cas d'indisponibilité de la PLATEFORME ou de suspension de tout ou partie des fonctionnalités de celle-ci pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités, pour l'audit du bon fonctionnement ou encore en cas de dysfonctionnement ou de menace de dysfonctionnement.

### 18.2. Qualité d'hébergeur

A l'exception du cas où DECATHLON agirait comme VENDEUR, les UTILISATEURS reconnaissent que DECATHLON agit en sa qualité de "service d'hébergement au sens de l'article 3, g), iii) du Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 (ci-après « DSA ») . A ce titre, DECATHLON se réserve la possibilité de retirer tout contenu qui lui aura été signalé et qu'il considérera comme illicite au sens dudit Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 (ci-après « DSA »), à savoir « toute information qui, en soi ou par rapport à une activité, y compris la vente de Produits ou la fourniture de prestations, n'est pas conforme au droit de l'Union ou au droit d'un État membre qui est conforme au droit de l'Union, quel que soit l'objet précis ou la nature précise de ce droit » (ci-avant et ci-après « CONTENU ILLICITE »).

A l'exception de contenu commercial trompeur et de grande diffusion, chaque DÉCISION prise par DECATHLON sera accompagnée d'un exposé des motifs clair et spécifique notamment lorsqu'elle entraîne :

- Une restriction de visibilité du CONTENU ILLICITE ;
- Une suspension de tout ou partie du SERVICE CTOC ;
- Une suspension ou suppression du COMPTE concerné.

### 18.3 Responsabilité de l'UTILISATEUR

#### 18.3.1 Principes généraux

L'UTILISATEUR garantit à DECATHLON qu'il respecte toutes les clauses des **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** et en particulier les obligations générales de l'UTILISATEUR et les obligations spécifiques de l'ACHETEUR et de VENDEUR.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où DECATHLON serait poursuivie, au titre du présent article, par une autorité judiciaire ou administrative, l'UTILISATEUR apportera son concours dans l'action dont DECATHLON pourrait faire l'objet, s'agissant notamment de la production de tout élément de

preuve permettant d'écartier une condamnation à ce titre. DECATHLON se réserve d'ailleurs le droit d'appeler l'UTILISATEUR en garantie, dans l'hypothèse où la responsabilité de ce dernier serait établie au titre du présent article.

#### 18.4.2 Utilisations abusives de la PLATEFORME

- DECATHLON peut suspendre, pendant une période raisonnable et après avoir émis un avertissement préalable la fourniture du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS aux UTILISATEURS qui publient fréquemment des Contenus manifestement illicites ;

L'UTILISATEUR est expressément informé que la décision de DECATHLON prise en conséquence résulte d'une appréciation au cas par cas des faits et circonstances pertinents qui ressortent des informations dont il dispose. Cette décision est fournie en temps opportun, de manière diligente et objective.

### **ARTICLE 19 : ASSURANCES**

DECATHLON a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de DECATHLON.

Il est expressément convenu que les ARTICLES et la réalisation du CONTRAT DE VENTE avec les ACHETEURS sont sous l'entière responsabilité du VENDEUR qui supportera les conséquences des dommages pouvant survenir à ces derniers.

Le VENDEUR est personnellement responsable des ARTICLES qu'il met en vente.

### **ARTICLE 20 : DROIT DE DECATHLON DE SUPPRIMER DES COMPTES**

#### 20.1 Droit de suppression du COMPTE :

DECATHLON se réserve le droit de supprimer le COMPTE d'un UTILISATEUR :

- En cas d'utilisations abusives de la PLATEFORME et du SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS dans les conditions des dispositions de l'article 19.4.2 des présentes CGU ;
- Afin de mettre un terme à une violation grave et/ou répétées des présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** ;
- Afin de garantir un environnement sûr et sécurisé sur la PLATEFORME ;
- En tenant compte des intérêts raisonnables des UTILISATEURS, proportionnellement aux circonstances et, en particulier, aux violations commises par l'UTILISATEUR ;
- En notifiant son intention de supprimer le compte par écrit et en respectant un délai de préavis raisonnable ;
- En motivant la restriction ou le blocage sauf si cela enfreint une loi, une réglementation ou une instruction d'une autorité ou risque, de quelque autre façon, d'engager la responsabilité de DECATHLON.

### **ARTICLE 21 : ACCEPTATION ET ACCÈS EFFECTIF**

L'UTILISATEUR s'engage à lire attentivement les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, qu'il accepte expressément en créant un compte sur la PLATEFORME.

Les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** définissent les conditions générales en vertu desquelles l'UTILISATEUR peut utiliser la PLATEFORME. Ce n'est qu'après les avoir acceptées, que l'UTILISATEUR aura la possibilité d'agir en tant qu'ACHETEUR et/ou VENDEUR d'ARTICLES sur la PLATEFORME.

A défaut d'avoir accepté les **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, aucun usage de la PLATEFORME n'est autorisé.

#### **ARTICLE 22 : LANGUE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**

Les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** sont rédigées en français et en néerlandais. En cas de doute ou de discordance entre les deux versions, la version en français prévaudra.

#### **ARTICLE 23 : JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE**

Les présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS** sont soumises au droit belge.

A défaut d'accord amiable entre **DECATHLON** et l'**UTILISATEUR**, tout litige relevant de l'exécution ou de l'interprétation des présentes **CGU DU SERVICE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS**, sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement du lieu du domicile du défendeur.

Dans l'hypothèse où aucun accord amiable ne serait trouvé, il sera proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance du tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

L'**UTILISATEUR** qui a la qualité de **CONSOMMATEUR** peut, pour enclencher la procédure de médiation, contacter le médiateur désigné par **DECATHLON**, à savoir :

- Le Centre Belge d'Arbitrage et de Médiation (CEPANI, accessible sur le site Web suivant : <https://www.cepani.be/fr/> ; ou
- L'un des médiateurs figurant sur la liste des médiateurs agréés en matière civile et commerciale sur le site de la Commission fédérale de médiation belge (accessibles via le site Web suivant : <https://www.cfm-fbc.be/fr/trouver-un-mediateur>).

Tout **CONSOMMATEUR** a également la possibilité de recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

La PARTIE souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre PARTIE par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments utiles au conflit et/ou à sa compréhension.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, L'**UTILISATEUR CONSOMMATEUR** ou **DECATHLON** peut à tout moment se retirer du processus.

**DANS L'HYPOTHÈSE OU LA MÉDIATION ÉCHOUE OU NE SERAIT PAS ENVISAGÉE, LE LITIGE AYANT PU DONNER LIEU À UNE MÉDIATION SERA CONFIE AU TRIBUNAL COMPÉTENT TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSUS.**

\*\*\*